



**VILLE DE SAINTE-ADELE
AVIS PUBLIC**

**INVITATION AUX PERSONNES INTÉRESSÉES
AYANT DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE**

**SECOND PROJET DE RÉSOLUTION CONCERNANT UNE DEMANDE FAITE EN VERTU DU
RÈGLEMENT RELATIF AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE
MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (1000-2008-PPC)**

Immeuble visé : lot 3 430 826 et 3 430 818 (rue des Mélèzes)

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIVIT :

Les personnes intéressées, ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire concernant le second projet de résolution concernant une demande faite en vertu du règlement 1000-2008-PPC sont invitées à présenter une demande **à cet effet au plus tard le 16 janvier 2020 à 16h15.**

À la suite de l'assemblée publique de consultation concernant un premier projet de résolution 2019-359, le conseil municipal a adopté, le 16 décembre 2019, un second projet de résolution.

L'objet du projet est d'autoriser :

- (1) l'implantation d'un usage de la sous-classe C07-06 – entrepreneurs de la construction sur les immeubles identifiés par les lots 3 430 826 et 3 430 818 du cadastre du Québec (rue des Mélèzes) ;
- (2) L'utilisation de verre-rideau et de matériaux de classe C sur l'ensemble du bâtiment ;
- (3) L'aménagement d'une cour d'entreposage en cour avant, le tout, avec certaines conditions.



La zone concernée est : CO-001

Les zones contiguës sont : CO-002, RA-010, TM-006, TM-007, TM-008

DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

Le second projet de résolution 2019-404 dont l'objet est décrit ci-haut, peut faire l'objet d'une demande de la part **des personnes intéressées des zones concernées et contiguës identifiées** afin que cette résolution soit soumise à l'approbation de certaines personnes habiles à voter, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

CONDITIONS DE VALIDITÉ D'UNE DEMANDE :

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être reçue au Service du greffe au plus tard le **16 janvier 2020 à 16h15.**

- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

PERSONNE INTÉRESSÉES

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus au service du greffe, situé à l'hôtel de ville de Sainte-Adèle, située au 1381, boulevard de Sainte-Adèle aux heures habituelles de bureau.

ABSENCE DE DEMANDE

Les dispositions du second projet de résolution qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans une résolution qui n'aura pas à être approuvée par les personnes habiles à voter.

COPIE DU PROJET DE RÈGLEMENT :

Une copie du projet de résolution ainsi que la délimitation des zones concernées et contiguës sont disponibles pour consultation dans la section « *publications* » du site Internet de la Ville ou aux heures normales de bureau du Service du greffe.

FAIT À SAINTE-ADELE, ce 8 janvier 2020.

Le greffier,

(s) Yan Senneville

M. Yan Senneville, OMA